



## Séance du 11 octobre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Régis DELAMARE, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Christophe MENAGER, M. Frédéric BARON, M. Christian BRISSEZ, M. Marc DALIGAUX, Mme Isabelle BREHIER, M. Éric DEZELLUS, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Betty SOMON et Mme Caroline PERREU.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Blandine BINET.

Étaient absents : Mme Cassandra MENGUY-BAUER.

Pouvoirs :

Quorum : 17

### L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Dénomination du lotissement EDIFIDES situé CR n°19
  - ❖ Dénomination voirie du lotissement EDIFIDES
  - ❖ Dénomination de la voie lotissement AMEX 2
  - ❖ Vente d'herbe ZB 174
  - ❖ DM n°6 : acquisition de la parcelle AB 245
  - ❖ Rebouchage du puits : ouvrage souterrain avec cavité crayeuse
  
  - ❖ Informations
- Compte-rendu des synthèses des pactes financiers :
- de la commune de Routot
  - de la CCPAVR
- Synthèse de la commission finances

❖ Questions diverses

Consommation illuminations Noël

Monsieur le Maire interroge sur les deux derniers procès-verbaux. Les deux procès-verbaux des 29 août 2022 et 13 septembre 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents au conseil municipal.

Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

### DENOMINATION DU LOTISSEMENT EDIFIDES CR N°19

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de trouver un nom au futur lotissement qui sera situé le long du chemin rural n°19. Il propose de nommer le lotissement EDIFIDES « Les chênes » en rapport avec les 3 chênes remarquables qui devront être conservés sur la parcelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de nommer le futur lotissement EDIFIDES « Les chênes ».**

### DENOMINATION VOIRIE DU LOTISSEMENT EDIFIDES

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer la voirie du lotissement EDIFIDES et présente l'idée suivante : « rue des chênes ».

En effet, trois chênes remarquables sont présents à proximité du chemin et doivent, de par leur nature, être conservés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de nommer la voirie du lotissement EDIFIDES « rue des chênes ».**

### DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT AMEX 2

Monsieur le Maire rappelle que le lotisseur AMEX a, de nouveau, déposé un permis d'aménager rue des Tasseaux afin de créer un lotissement sur les parcelles AC 598, AC 27, AC 390 et AC 391. 15 lots seront à bâtir.

De ce fait, il convient de nommer la voie du lotissement qui desservira le futur lotissement.

Le conseil propose impasse : des amoureux, grange, haule, fenil.

**Le choix restant indéterminé, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de reporter cette décision au prochain conseil.**

### VENTE D'HERBE : PARCELLE ZB 174

Monsieur le Maire annonce que le prix de location annuel sur ROUTOT est estimé à 150 € l'hectare. Étant entendu que la parcelle ZB 114 représente une surface de 7 610 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 114 € pour l'année 2022.

Pour rappel, par délibération n°2021/80 du 12 octobre 2021, une vente d'herbe concernant la parcelle ZB 114 avait été conclue du 12 octobre 2021 au 11 octobre 2022. La parcelle n'ayant pas été occupée durant cette période, aucun titre de paiement n'a été émis pour cette période.

Le contrat est valable à compter de ce jour, et sera renouvelable maximum deux fois. Le contrat pourra être revu et modifié en fonction de l'avancement du projet de construction d'un mini-stade sur cette parcelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la vente d'herbe de la parcelle ZB 114 du 12 octobre 2022 au 11 octobre 2023 pour un montant de 114 €.**

<b>DM N°6 : ACQUISITION PARCELLE AB 245</b>
---

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2022/51 du 29 août 2022, la commune de Routot a exprimé la volonté d'acquérir la parcelle AB 245, à l'exception du bâti, au prix de 13 € le mètre carré pour l'aménagement d'une parcelle d'environ 6 500 m<sup>2</sup>, soit un prix d'acquisition de 84 500 € (la surface restant à déterminer). À cela s'ajoutent les frais de bornage : 3 500 €, ainsi que les frais de notaire : 2 500 €, soit un coût total d'environ 91 000 €.

Après un pré-bornage, le compromis a été signé pour une superficie de 7 284 m<sup>2</sup>, soit un prix d'acquisition d'environ 102 000 €. De ce fait, il convient de prendre la délibération modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recette	
Compte 678	- 7 000,00 €		
Compte 023	+ 7 000,00 €		
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recette	
Compte 2111	+ 7 000,00 €	Compte 021	+ 7 000,00€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la décision modificative n°6.**

## **REBOUCHAGE DU PUIITS : OUVRAGE SOUTERRAIN AVEC CAVITE CRAYEUSE**

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux fortes pluies du mercredi 14 septembre 2022, un effondrement d'une partie du terrain située au niveau du square du Prémare a été constaté. Dès lors, un périmètre de sécurité a été mis en place.

Suspectant l'apparition d'une marnière, des sondages ont été effectués, révélant la présence d'une cavité crayeuse de 120 m<sup>2</sup>. Cette dernière devra être rebouchée. Un devis d'un montant de 22 560 € TTC a été transmis, par l'entreprise Explor-e, à la mairie pour le comblement de cette cavité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :**

- **accepte le rebouchage du puits au niveau du square du Prémare pour un montant de 22 560 € TTC par l'entreprise Explor-e.**
- **autorise Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches administratives s'y afférant.**

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire et Madame Claudine Nouvelle présentent le compte-rendu des synthèses des pactes financiers de la commune de Routot et de la CCPAVR (projection de l'audit financier réalisé par le cabinet PIM).

Madame Claudine Nouvelle fait le bilan de la commission finances. Le tableau des investissements réalisés ainsi que le compte-rendu sont envoyés aux membres du conseil municipal.

Madame Florence De Menech revient sur les 10 ans de la Médiathèque. Des ateliers ont été proposés toute la journée. Environ 100 personnes étaient présentes au concert et au vin d'honneur. Ce fut un moment convivial qui a permis, notamment, de remercier l'ensemble des bénévoles de la Médiathèque et des personnes qui la font vivre.

Le pot de départ de Brigitte Bosquin et Chantal Coquin a eu lieu fin septembre avec une remise de médailles de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame De Menech recherche des jeunes de 18 à 25 ans pour accomplir la mission de service civique à la médiathèque. L'annonce est toujours en ligne sur le site du service civique.

Monsieur Yann Lollier évoque le sujet de la consommation d'électricité des illuminations de Noël. Il est envisagé d'éteindre certains endroits ou de réduire la plage horaire ou la durée

de fonctionnement des illuminations. L'illumination des candélabres coûte 43,26 € pour la période de Noël. Celles des candélabres, ajoutée aux illuminations de la Mairie, de la Halle et de l'Eglise représente un coût à 87,92 € pour la même période.

La réduction de l'allumage du panneau d'affichage est également évoquée.

Monsieur Gilles Gréaume informe qu'une réflexion sera engagée, lors de la prochaine commission travaux, sur les différentes méthodes d'économie envisagées concernant la gestion de l'éclairage public (coupures ou alternance).

Le dossier de réduction pour une économie d'énergie sera étudié dans sa globalité au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal échange sur la réduction de l'éclairage public de 23h à 5h hors des axes principaux et sur la possibilité de n'allumer qu'un point sur deux (ou sur trois) dans le bourg (avenue du Général de Gaulle et sur la place de la Mairie). La décision devra être prise lors du prochain conseil municipal.

Madame Corinne Dumont-Ouine alerte sur le fait que certains enfants viennent à pied de Rougemontier pour prendre le bus sans gilet ou autre accessoire réfléchissant. Les conducteurs qui empruntent cette route devront être particulièrement prudents.

Monsieur Frédéric Baron demande où en est l'acquisition du matériel de projection pour la salle n°2 de la mairie.

Il annonce au conseil qu'il est double champion de France des élus en cyclisme.

Madame Caroline Perreu informe que les cloches de l'Eglise ne sonnent toujours pas et qu'un arbre est mort place de la Liberté. Une entreprise va intervenir pour régler le problème des cloches. Elle rappelle que M. Marais a déménagé au 3 rue du Docteur Collignon.

Monsieur Eric Dezellus s'interroge sur le PLUi et son évolution. Monsieur le Maire répond que la CCPAVR lancera la révision dans 2 ou 3 ans.

Madame Isabelle Bréhier indique qu'il n'y a plus d'éclairage dans le lotissement du Domaine des Framboisiers. Monsieur le Maire informe que le SIEGE27 a été sollicité pour la reprise de l'abonnement.

Madame Catherine Auzerais-Muta annonce qu'elle a été convoquée, en sa qualité de référente pour la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine, pour une formation sur l'ambrosie.

Madame Claudine Nouvelle précise qu'un lotisseur va être reçu pour faire une proposition rue de l'Abbé Clément. Considérant la présence de marnières sur la commune, Caroline Perreu suggère de l'alerter sur un éventuel décapage de parcelle. Eric Dezellus propose de vérifier, dans le POS, l'existence passée de deux cavités sur ladite parcelle.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GREAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Corinne DUMONT-  
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Marc DALIGAUX

Betty SOMON

Isabelle BREHIER

Caroline PERREU

Eric DEZELLUS

Christophe MENAGER